

(N° 18.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1864-1865.

### Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1865.

(Voir le N° 34, session extraordinaire de 1864, et le N° 11 et annexes, session  
1864-1865 de la Chambre des Représentants.)

**LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut :*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1865, à la somme de quatorze millions huit cent trente-huit mille cent soixante-huit francs (14,838,168 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 2 décembre 1864.

*Le Président de la Chambre des  
Représentants,*  
(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

*Les Secrétaires,*  
(Signé) VANHUMBÉECK.  
L. THIENPONT.

(2)

**Budget du Ministère de la Justice, pour l'exercice 1865.**

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.	
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.		
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>					
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>					
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	515,600 »	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	249,100 »	»		
3	Matériel . . . . .	50,000 »	»		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . . . .	6,000 »	»		
5	Frais de route et de séjour . . . . .	7,500 »	»		
<b>CHAPITRE II.</b>					
<b>ORDRE JUDICIAIRE.</b>					
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel . . . . .	267,400 »	»	5,492,420 »	
7	— Matériel . . . . .	5,250 »	»		
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel . . . . .	757,050 »	»		
9	— Matériel . . . . .	19,500 »	»		
10	Tribunaux de première instance et de commerce . . . . .	1,525,720 »	1,000 »		
11	Justices de paix et tribunaux de police . . . . .	915,500 »	5,000 »		
<b>CHAPITRE III.</b>					
<b>JUSTICE MILITAIRE.</b>					
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel . . . . .	20,500 »	4,255 »		
13	— Matériel . . . . .	2,000 »	»		
14	Auditeurs militaires et prévôts . . . . .	42,500 »	»		
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière . . . . .	5,540 »	»		
<b>CHAPITRE IV.</b>					
<b>FRAIS DE JUSTICE.</b>					
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police . . . . .	680,000 »	»	704,608 »	
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . . . .	10,280 »	14,528 »		
<b>CHAPITRE V.</b>					
<b>PALAIS DE JUSTICE.</b>					
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix . . . . .	55,000 »	60,000 »	95,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> . . . . .	180,000 »	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . . . . .	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . . . .	25,300 »	»	222,300 »
22	Traitement d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement . . . . .	14,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles . . . . .	10,000 »	»	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse . . . . .	11,800 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus . . . . .	1,700 »	»	26,500 »
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .	3,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . . . .	518,200 »	»	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège. . . . .	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenus de cures. . . . .	4,220,000 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . . . .	469,000 »	256,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
31	Culte protestant et anglican. ( <i>Personnel.</i> ) . . . . .	68,936 »	»	5,464,367 »
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses . . . . .	12,300 »	»	
33	Culte israélite. ( <i>Personnel.</i> ) . . . . .	11,220 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . . . .	500 »	»	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite . . . . .	»	20,000 »	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	8,000 »	»	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses . . . . .	21,400 »	»	
<b>CHAPITRE IX.</b>				
<b>ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.</b>				
58	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays . . . . .	160,000 »	»	660,000 »
59	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre . . . . .	166,000 »	»	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire. . . . .	12,000 »	»	
41	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers . . . . .	2,000 »	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . . . . .	100,000 »	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés. . . . .	20,000 »	»	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans. . . . .	200,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE X.</b>				
<b>PRISONS.</b>				
<i>Section 1<sup>re</sup>. — Service domestique.</i>				
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons . . . . .	1,500,000	100,000	
46	Gratifications aux détenus employés au service domestique . . . . .	34,000	"	
47	Frais d'habillement des gardiens. . . . .	50,000	"	
48	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.	11,000	"	
49	Traitement des employés attachés au service domestique . . . . .	625,000	"	
50	Frais d'impression et de bureau. . . . .	10,000	5,000	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . . . . .	155,000	"	
52	Maison de force de Gand. — Incorporation de l'ancienne maison de sûreté et construction d'un quartier cellulaire. — Achèvement de travaux.	"	120,000	
53	Maison de sûreté cellulaire à Mons. — Continuation des travaux de construction . . . . .	"	290,000	
54	Maison d'arrêt cellulaire à Louvain. — 1 <sup>ers</sup> travaux.	"	242,000	
55	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	"	26,000	
<i>Section 2. — Service des travaux.</i>				
56	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. . . . .	500,000	"	
57	Gratifications aux détenus . . . . .	150,000	"	
58	Frais d'impression et de bureau . . . . .	5,000	"	
59	Traitements et tantièmes des employés . . . . .	96,800	"	
				3,699,800

( 6 )

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE XI.</b>			
	<b>FRAIS DE POLICE.</b>			
60	Mesures de sûreté publique . . . . .	80,000 »	»	80,000 »
	<b>CHAPITRE XII.</b>			
61	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE .</b>	<b>13,694,807 »</b>	<b>1,143,361 »</b>	<b>14,858,168 »</b>